

Fiche d'information établissement SEVESO seuil Haut

Nom de l'établissement	KUEHNE + NAGEL
Adresse de l'établissement	ZI Au Bois des Saints Pères Avenue de la Haie 77176 Savigny Le Temple
Activité de l'établissement	<p>Entrepôt de stockage, l'activité du site consiste dans l'entreposage et la manipulation de produits finis en transit, conditionnés et palettisés, sous film plastique ou cerclé.</p> <p>Ces produits sont principalement des produits d'hygiène et d'entretien ménager destinés à la grande consommation.</p> <p>Il existe également une activité de conditionnement à façon le « copacking » qui consiste à préparer des marchandises sous forme de lots ou en présentoirs destinés au consommateur final lors de promotions ou d'actions de vente.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur.	<p>De part sa localisation et son activité, l'établissement n'est pas susceptible de générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerter des Etats frontaliers.</p> <p>L'établissement se situe dans la zone industrielle du Bois des Saints Pères au sud de la commune de Savigny le Temple (77176), en limite de la commune de Cesson (77240).</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement	<p>Le risque principal lié à l'activité du site est un risque d'incendie. Un tel incident est à l'origine des effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de la chaleur émis en cas d'incendie par la combustion des matières stockées dans l'entrepôt. L'émission d'un rayonnement thermique peut, selon son intensité, avoir des effets plus ou moins graves sur les personnes (brûlures....). • L'émission de fumée : suite aux conséquences d'un incendie, les marchandises vont se décomposer et entraîner la formation de fumée de combustion. Certaines de ces émissions peuvent être toxiques. Selon les concentrations, les effets sur les personnes peuvent être dangereux (irritations, intoxication...). Aucun effet toxique n'est observé à hauteur d'homme. • Les déversements accidentels : L'eau utilisée pour éteindre un incendie va se charger de débris et se mélanger aux produits stockés dans l'entrepôt dont certains sont dangereux pour l'environnement. Ces déversements peuvent constituer un polluant pour les eaux de surface, du sol ou du sous sol.

<p>Résumé des principaux types de scénarios et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</p>	<p>Les scénarios majeurs d'accidents sont : Un incendie d'une cellule de stockage et un incendie d'une cellule avec propagation aux cellules voisines. L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques ; - Anticiper la conduite à tenir et les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer la protection de la population et de l'environnement. <p>L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la sécurité (S.G.S). Il définit l'organisation, la formation des personnels, les procédures pour exploiter les installations en sécurité et les ressources qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre la politique de prévention des accidents majeurs. Le S.G.S est évolutif et est régulièrement mis à jour.</p> <p>Les infrastructures ont été conçues en prenant en compte les différents risques potentiels majeurs. Aussi l'établissement est composé de trois unités séparées par des murs coupe feu (degré 4 h00) lesquels sont doublés par des portes coupe-feu (degré 1h30). Chaque unité est elle-même compartimentée en plusieurs cellules de stockage séparées par des murs coupe-feu (degré 2h00) et portes coupe-feu (degré 1h30). L'ensemble de l'entrepôt est équipé d'un système fixe d'extinction automatique à eau de type sprinkler, de Robinets Incendie Armé (R.I.A.), d'extincteurs, d'un système de désenfumage et de poteaux incendie. La cellule de stockage d'aérosols est équipée d'aération naturelle, de barrières anti déflagration et de capteurs de détection de gaz. Les équipements de sécurité sont contrôlés périodiquement par des organismes spécialisés. Une surveillance constante (gardiennage, vidéosurveillance, télésurveillance) et des reports d'alarmes permettent très rapidement de détecter les événements anormaux et d'agir en conséquence au plus vite.</p> <p>Des bassins de rétention sont prévus pour contenir les éventuels épandages. Des vannes de barrage isolent les réseaux, eaux pluviales et eaux usées de l'entrepôt, du réseau public.</p> <p>Les équipes internes du site sont formées et régulièrement entraînées dans le but d'acquérir des automatismes et des réflexes en cas de dysfonctionnement d'un équipement de sécurité ou de la survenue d'une situation d'urgence.</p> <p>L'établissement dispose d'un Plan d'Opération Interne (P.O.I) établi en étroite liaison avec les pouvoirs publics. Il définit l'organisation des secours et les interventions à mettre en œuvre au niveau du site en cas d'accident dont les effets n'excèdent pas les limites de l'établissement. Le P.O.I. vise à la préservation des personnes et de l'environnement, il fait l'objet d'exercices réguliers sur le site.</p> <p>Un Plan Particulier d'Intervention a également été établi par la Préfecture de Seine et Marne. Le P.P.I récense les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour les accidents susceptibles de dépasser les limites de l'établissement. Pour le site le seul scénario retenu dans ce cadre est l'incendie généralisé de l'entrepôt (ensemble des cellules). Ce dernier a une probabilité minime de survenir. Le P.P.I est déclenché par le Préfet ou son représentant membre du corps préfectoral, qui assume alors la direction des opérations.</p>
--	--